

Interpellation présentée par le député :
M. Hugo Zbinden

Date de dépôt : 17 novembre 2011

Interpellation urgente écrite

Quid de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'énergie (question 1)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 7 mars 2010, la population genevoise acceptait une nouvelle loi sur l'énergie. Une loi qui compte parmi les plus ambitieuses de la Suisse. Le volet sur la rénovation des bâtiments est sans doute le plus important par rapport au potentiel d'économies d'énergie et de réduction d'émission de CO₂. La loi combine des mesures incitatives et plus coercitives. D'une part, il y a la possibilité de reporter une partie des coûts des travaux énergétique sur les loyers et des avantages fiscaux, d'autre part, on trouve notamment l'obligation de faire un audit énergétique à partir d'une consommation de 800MJ/m²an et de réaliser des travaux à partir de 900MJ/m²an. La nouvelle loi est entrée en vigueur en août 2010.

Avoir une loi ambitieuse est une bonne chose, appliquer la loi et vraiment provoquer des travaux de rénovations énergétiques à grande échelle est mieux. Connaissant le manque de ressources au Service Cantonal de l'Energie (ScanE), on doit malheureusement craindre que la mise en œuvre de la loi s'effectue d'une manière trop lente. Par ailleurs, la complexité des procédures, le manque de formation des acteurs concernés et les difficultés pour définir précisément les frais énergétiques - dont une partie peut être reportée sur les locataires - paraissent des obstacles importants à la rénovation des bâtiments. A titre d'exemple, les délais d'autorisation de travaux pour la pose de capteurs solaires thermiques sont considérés par de nombreux acteurs comme « insupportables » depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

C'est la raison pour laquelle, plus d'une année après l'entrée en vigueur de loi, j'aimerais savoir comment la mise en œuvre avance. En particulier, j'aimerais savoir :

Qu'elle est le nombre (pourcentage) de bâtiments, dont l'indice de consommation n'est pas encore connu et combien de bâtiments se trouvent en dessus des seuils de $800\text{MJ}/\text{m}^2\text{an}$, respectivement $900\text{MJ}/\text{m}^2\text{an}$?